



ACCORD POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION 2015-2016

Document à retourner à : Université François-Rabelais - Antenne Formation Continue
3 rue des Tanneurs - BP 4103 - 37041 TOURS Cedex 1

EMPLOYEUR

Je soussigné(e),

en qualité de

accepte de prendre en charge
la formation du salarié suivant

inscrit(e) à la formation

Nom de l'entreprise

Adresse

Tél.

E-mail

Statut de l'employeur

SARL

SA

Autre

Association

Employeur de droit public

N° SIRET

Code NACE

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION NETS DE TAXE, à hauteur de :

300 euros

La facturation se fera par année civile, au prorata des heures de formation.

Pour les prises en charge sur 2 années universitaires, le tarif de la 2^{ème} année fera l'objet d'une révision votée par les instances de l'université.

En cas de besoin, vous pouvez contacter le Service de Formation Continue au 02 47 36 81 31 ou par mail à formation-continue@univ-tours.fr, pour connaître les montants de prise en charge par année civile.

MODE DE FINANCEMENT :

Financement direct par l'entreprise

Financement par un organisme mutualisateur : OPCA... *(La notification doit nous être adressée dans les deux mois suivant le début de la formation)*

CONVENTION (une convention sera établie dès le début de la formation) :

Adresse de l'organisme auquel devra être envoyée la convention

Adresse de l'organisme auquel devra être envoyée la facture
(si différent de la convention)

Nom de la personne à contacter

Tél.

E-mail

Fait à

le

Signature du représentant
de l'entreprise et cachet